



Promouvoir la biodiversité chez soi

Plan climat de Sion région

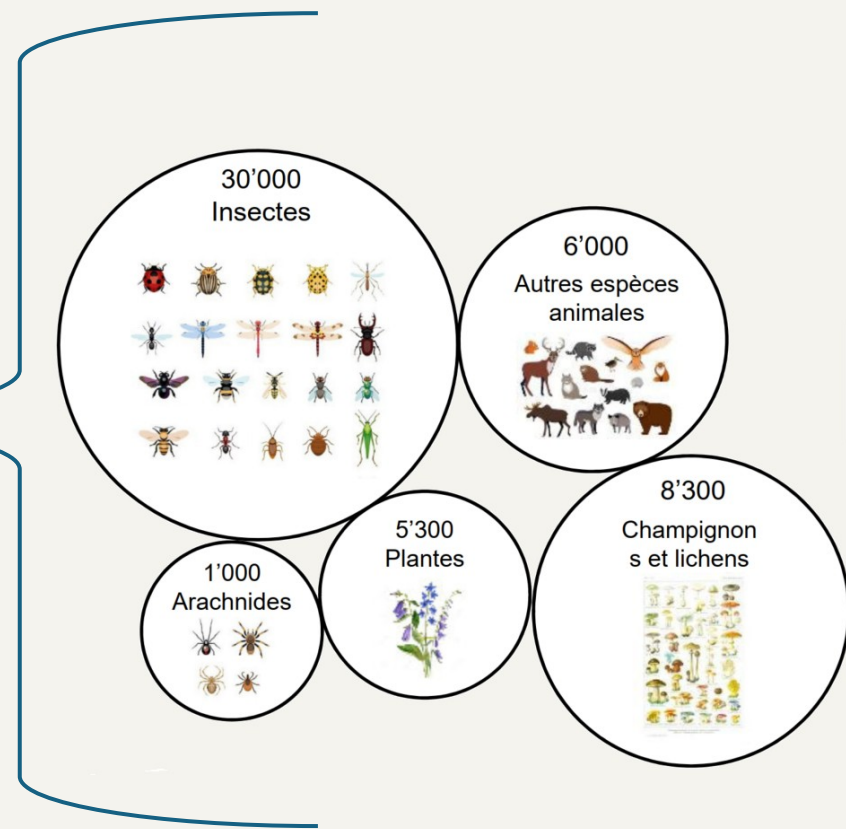
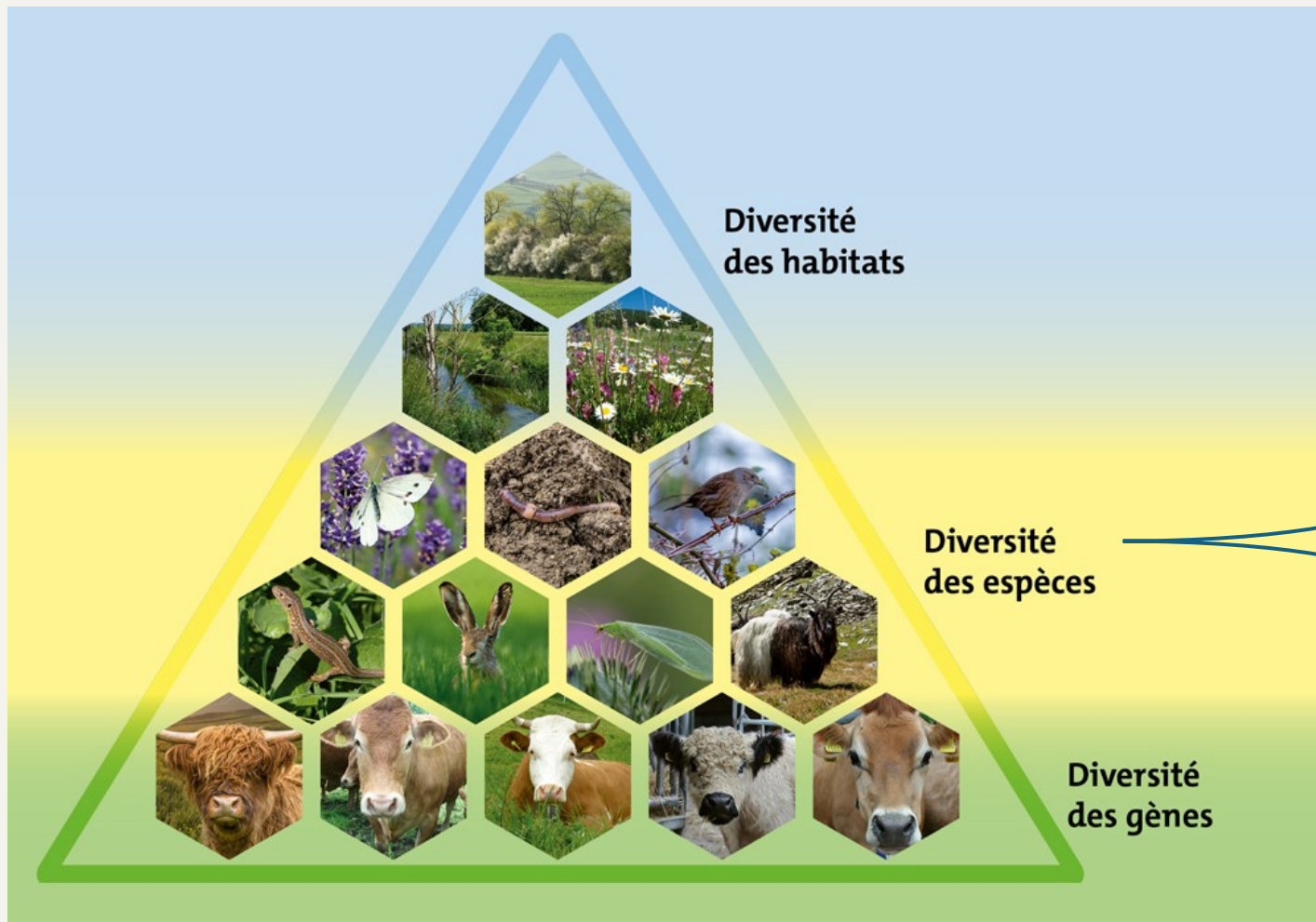
2 mars 2026, Savièse

Damien de Raemy, Frédéric Sanchez

Programme

1. Concepts de base
2. Défis et opportunités en zone habitée
3. Projet-pilote de subventions du Canton
4. Questions/discussion
5. Apéritif

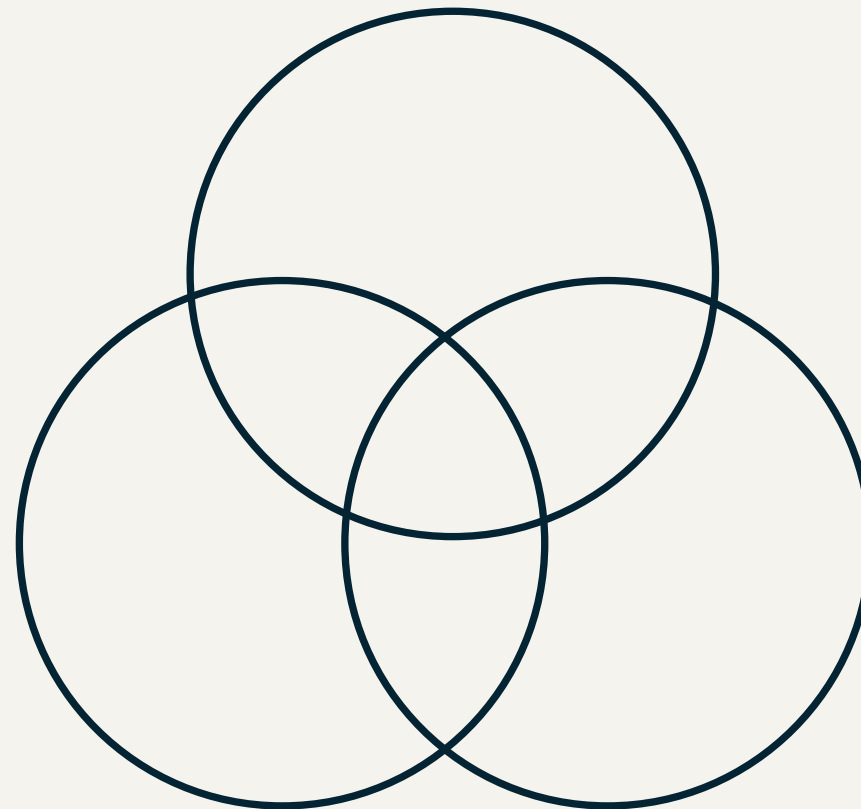
La biodiversité...



Source: <https://fokus.sbv-usp.ch/>

La biodiversité c'est...

- **l'ensemble des êtres vivants (plantes, animaux, insectes, champignons, micro-organismes),**
- **les milieux dans lesquels ils vivent (forêts, jardins, rivières, prairies, zones agricoles, etc.),**
- **et surtout les relations entre eux et avec leur environnement.**



La biodiversité est utile!



Source : Rapport Planète Vivante 2022 WWF. Crédit : WWF



Alimentation

75% des cultures alimentaires mondiales dépendent de la pollinisation animale (IPBES, 2016).



Santé

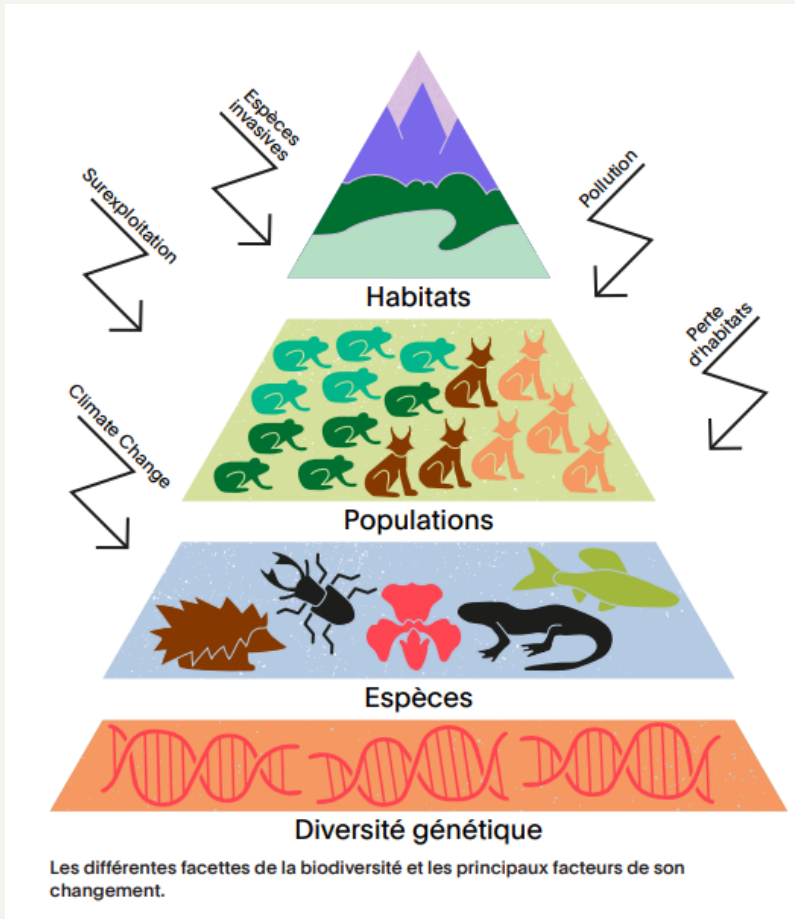
70% des médicaments anticancer sont issus ou inspirés du vivant.



Économie

55% du PIB mondial dépend des écosystèmes (Swiss Re, 2021).

Menaces sur la biodiversité



1 million
d'espèces menacées (environ 12% du total).

100x Taux d'extinction plus rapide que le rythme naturel.

-20% de baisse de l'abondance des espèces depuis 1900 (Source: IPBES).

- Suren exploitation
- Pertes, détériorations ou modifications des habitats
- Espèces invasives
- Pollutions
- Emissions lumineuses et autres dérangements
- Etc.

Etat de la biodiversité en Suisse

Un pays vert... sur liste rouge!

Milieux - L'exemple des prairies et pâturages secs

Fig. 21 : Entre 1900 et 2010, environ 95 % des PPS de Suisse ont disparu

Prairies et pâturages secs

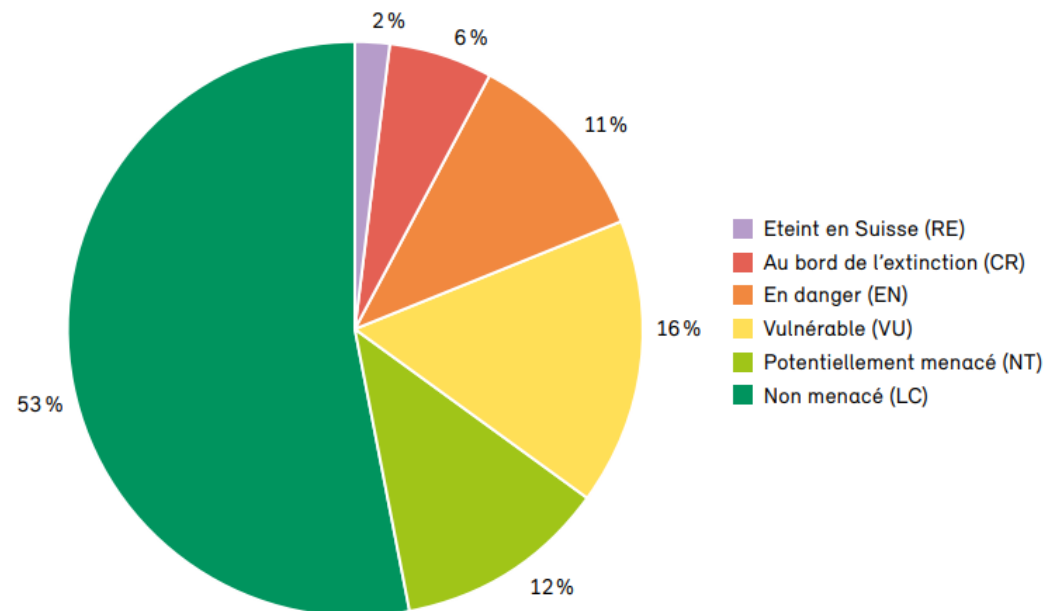
En 1900
En 2010



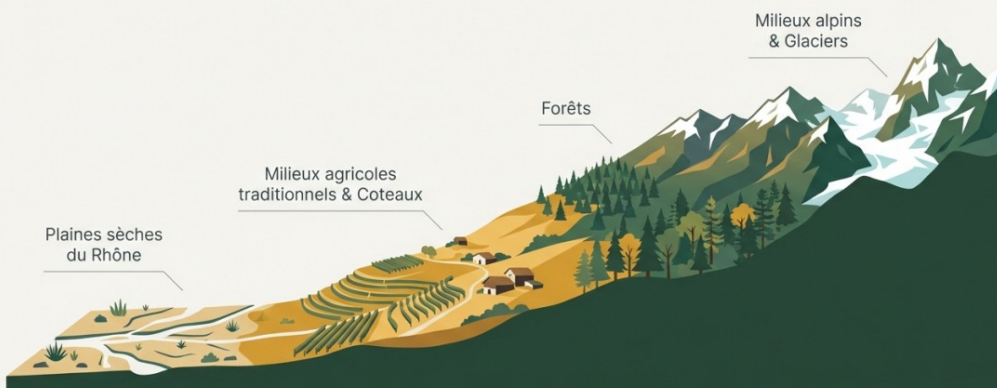
Espèces

Fig. 2 : Part des espèces selon les catégories de menace en Suisse

Les espèces classées dans les catégories CR, EN et VU sont considérées comme menacées.



et en Valais?



Cette diversité topographique génère une variété unique de milieux. À l'échelle suisse, le Valais figure parmi les cantons les plus riches pour la flore, les insectes, et les reptiles.

789 espèces prioritaires au niveau national

400 espèces à responsabilité cantonale élevée

86 espèces nécessitent des mesures urgentes



Le **Paradoxe Valaisan** : Une **biodiversité** exceptionnelle, mais **concentrée** dans des milieux devenus très **rares**.

Pour certaines espèces, le Valais représente l'un des derniers refuges en Suisse.

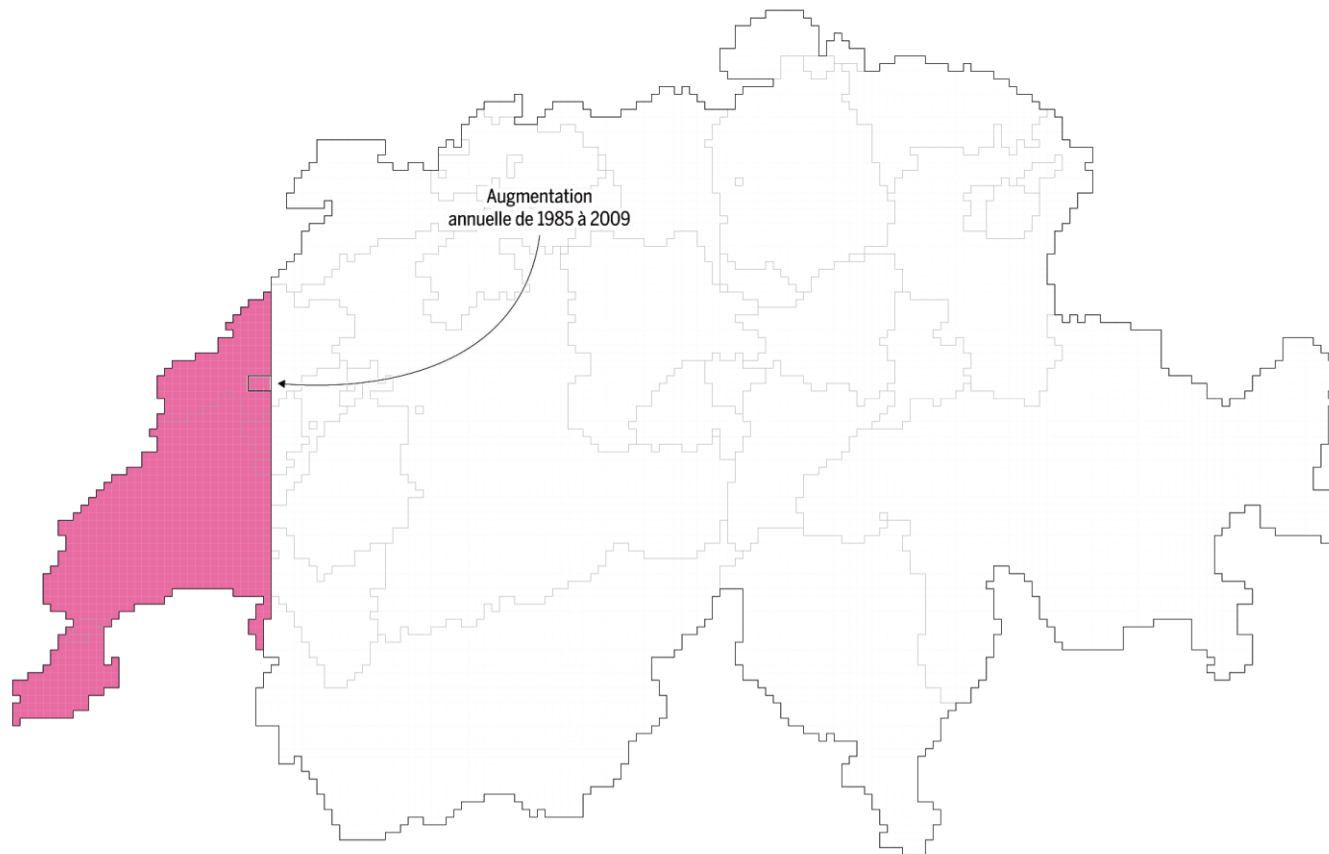
Si elles disparaissent ici, elles disparaissent de la Suisse.

Biodiversité en zone habitée – défis et opportunités



Biodiversité en zone habitée - défis

Surfaces vouées à l'habitat et aux infrastructures = 8% du territoire CH



Biodiversité en zone habitée - défis

Espaces verts peu propices à la biodiversité...



...voire inexistantes!

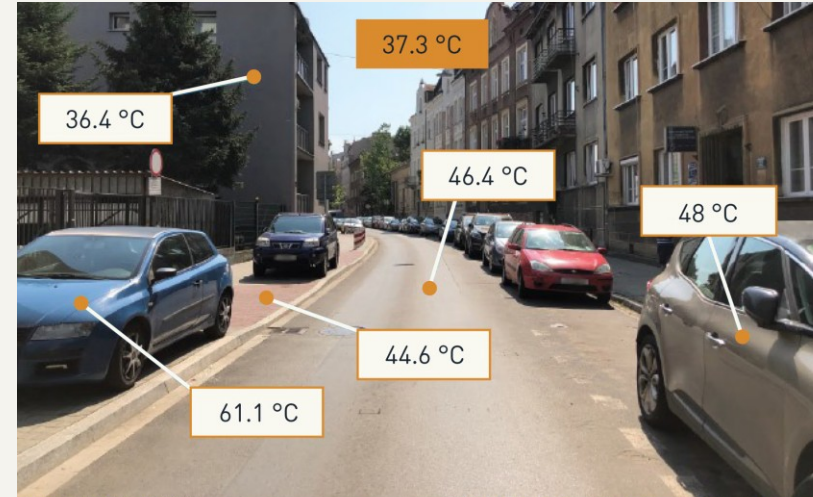


Biodiversité en zone habitée - défis

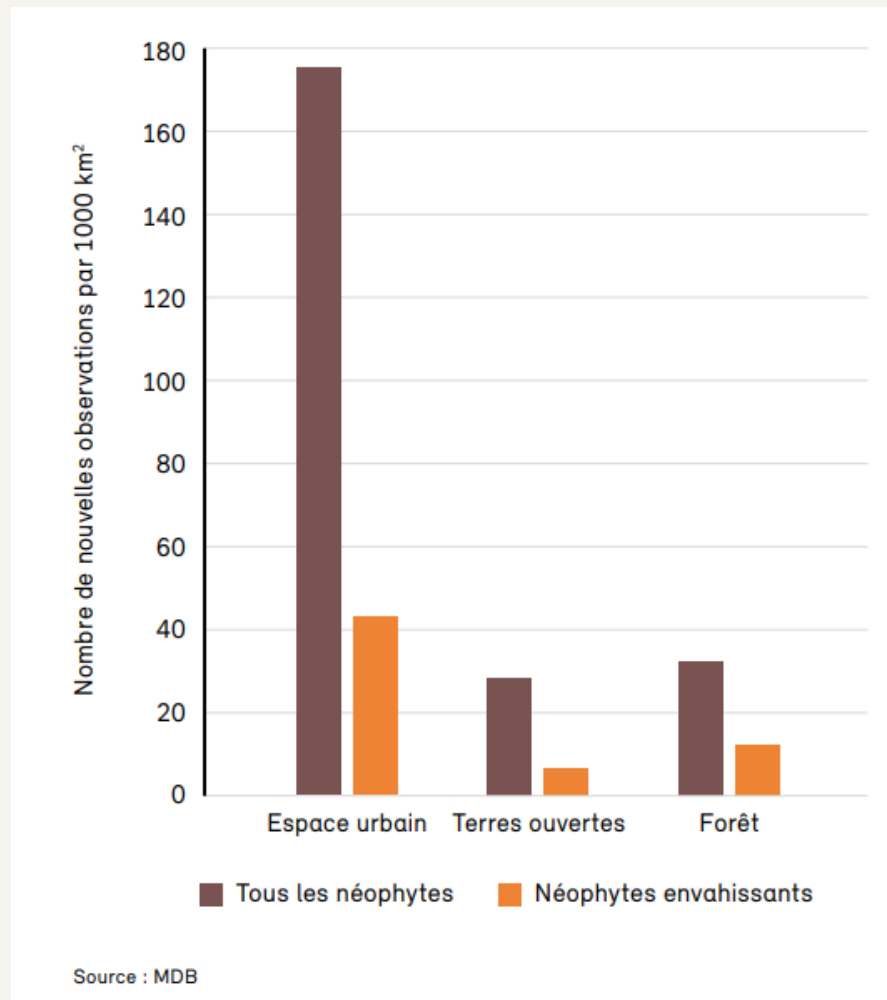
Biodiversité et climat

En zone habitée, la biodiversité joue un rôle essentiel pour le climat :

- Captation et stockage du CO2
- Régulation climatique : création de «cool spots» à l'intérieur des îlots de chaleur urbains, régulation de la température des bâtiments, etc.
- Lutte contre les îlots de chaleur
- Régulation des cycles naturels : régulation des eaux de pluie, amélioration de la qualité de l'air, puits de CO2

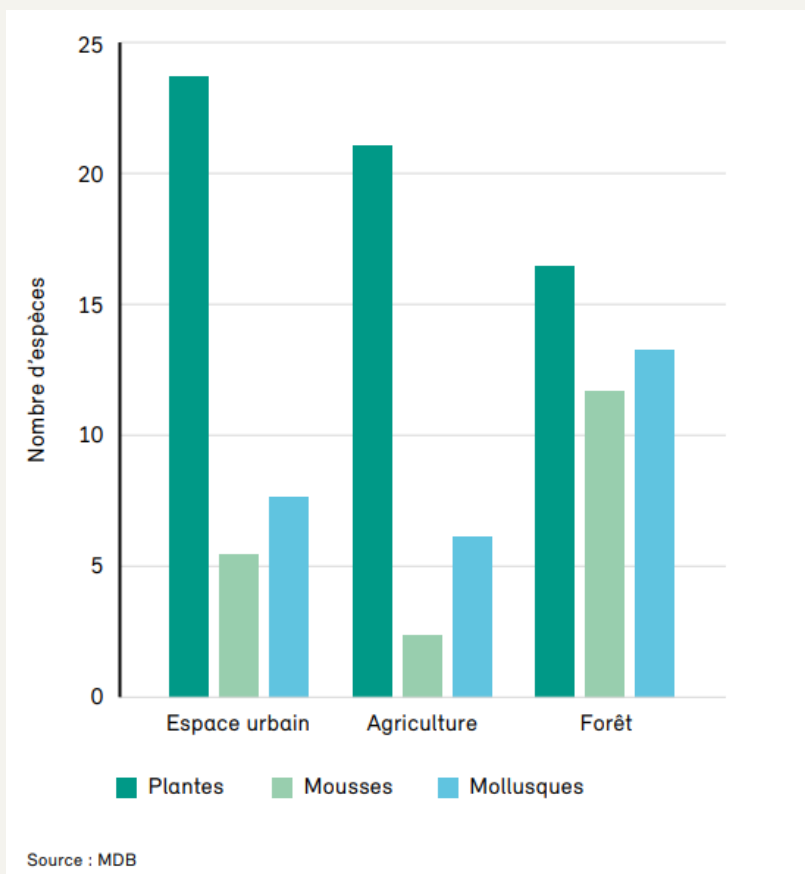


Biodiversité en zone habitée - défis



Biodiversité en zone habitée - opportunités

Des milieux propices à de nombreuses espèces



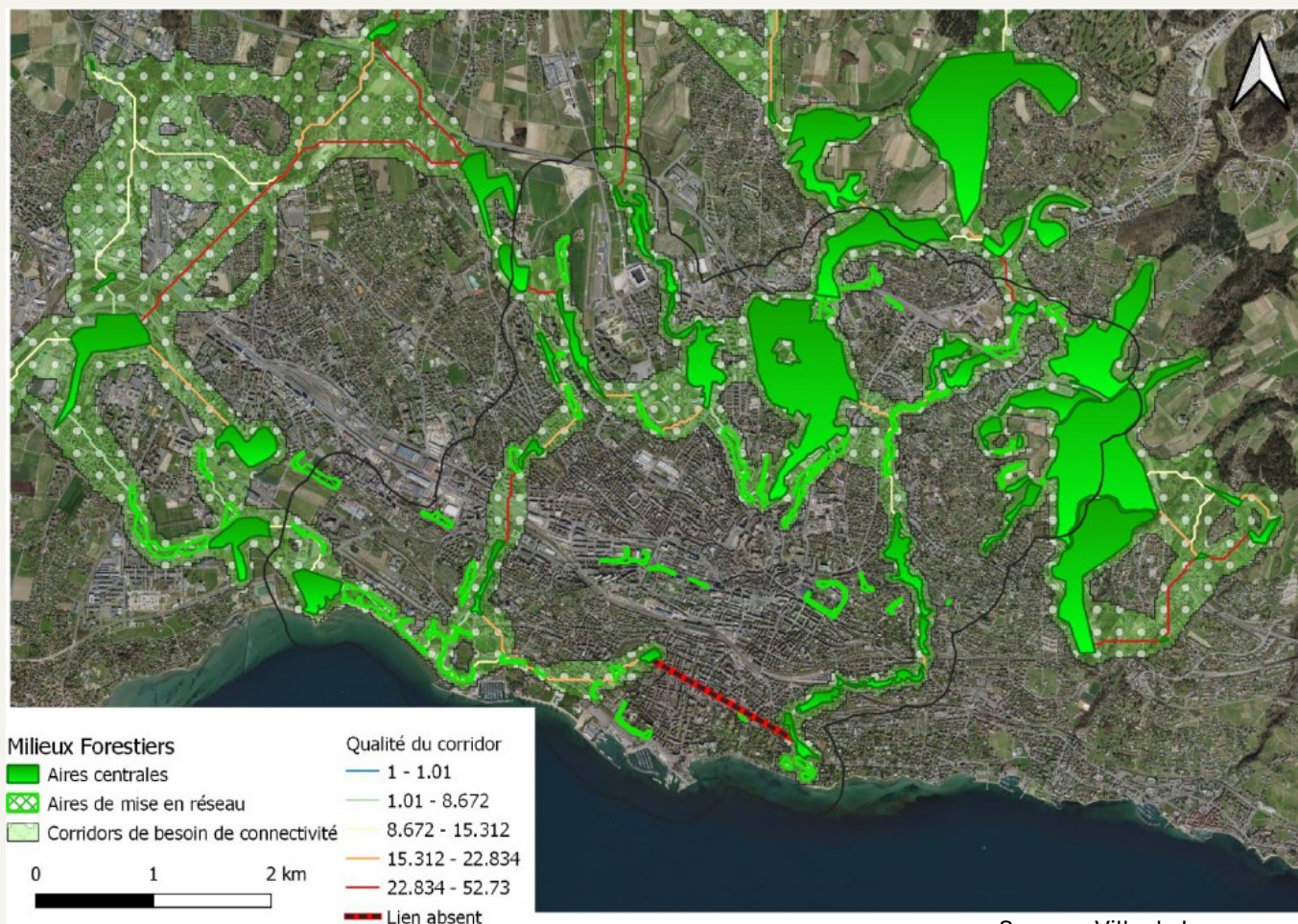
Exemple de Lausanne:

- 13 des 25 espèces de chauves-souris partagent notre habitat.
- Le quart des oiseaux nicheurs (52 sur 207) vit en ville.
- Le relevé de la flore lausannoise a relevé que le 45% de la flore suisse se trouve à Lausanne (Hoffer, Vust, Bornand, 2006).
- 75 espèces trouvées dont 12 espèces sur la liste rouge (Étude de l'Avifaune 'Avifaune 2005, Jean-Marc Fivat et sur la microfaune microfaune 2005, David Bärtschi

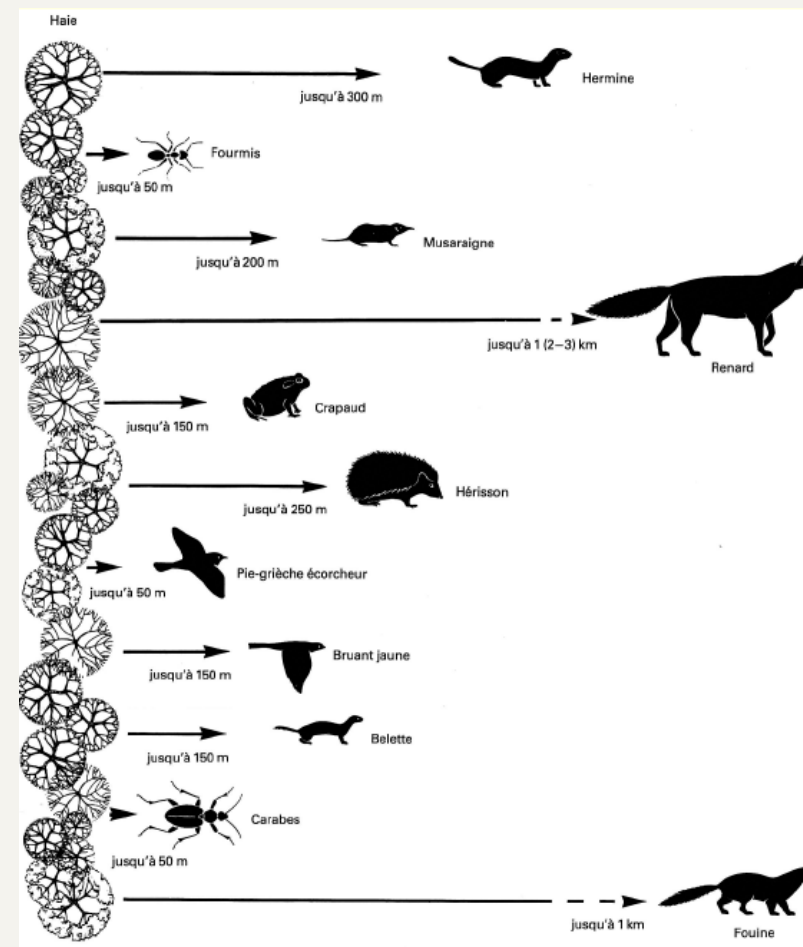
Source : UNIL, Ville de Lausanne

Biodiversité en zone habitée - opportunités

Connectivité des milieux naturels



Source : Ville de Lausanne



Source : Wildermuth, 1980

Biodiversité en zone habitée - opportunités

Préférences paysagères de la population



Que faire à présent ?

Trois leviers complémentaires



Le Plan climat Sion région (PCSR)

- dynamique intercommunale
- coordination
- information
- accompagnement

**Le PCSR, c'est une force collective
(7 communes, 56'300 habitants)
qui agit depuis 2023.**

Le Canton du Valais

- Programme de subvention
- soutiens financier aux
propriétaires

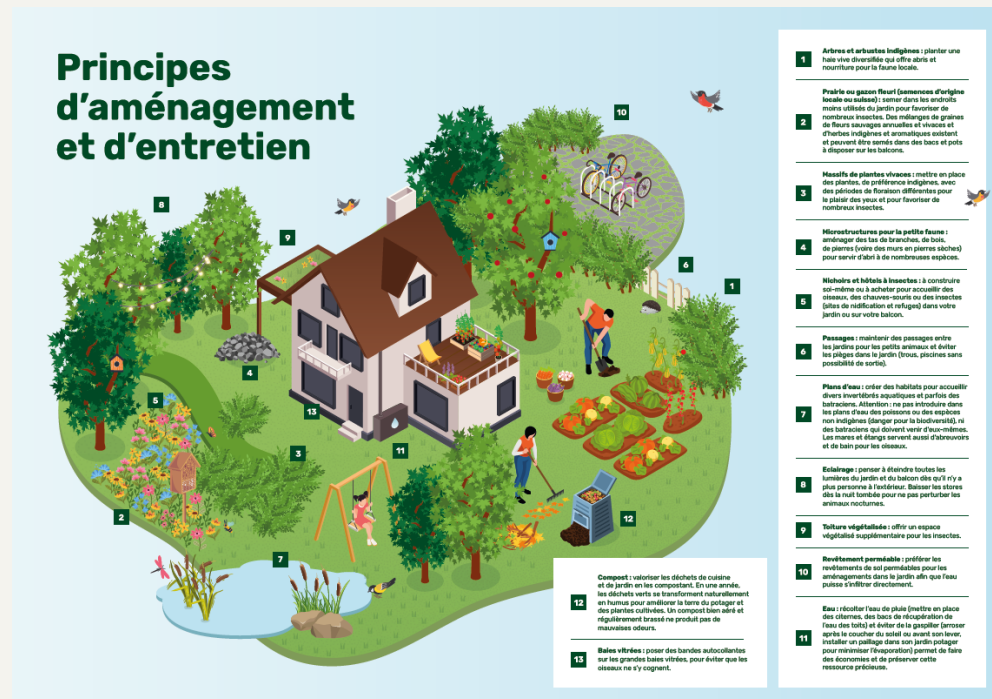
Les communes du PCSR

- Subventions communales
(Sion)
- soutiens financier aux
propriétaires

Actions déjà proposées dans le cadre du PCSR



- Soirées intercommunales sur la biodiversité
- Articles pour journaux communaux
- Fiches sorties scolaires
- Etat des lieux de la biodiversité sur les 7 communes
- Formation et plantation d'un verger haute-tige sur les communes du PCSR
- Guide «Invitez la nature dans votre jardin»



Passer à l'action : vous êtes soutenus

2026
PROJET PILOTE

SUBVENTIONS
Nature en ville et village

arbres indigènes ⑦

nichoirs et abris à chauve-souris ⑤

structure pour petite faune ④

prairies fleuries ⑥

mares et étangs ①

haies indigènes ②-③

Agissez en faveur de la biodiversité et du climat
Sept mesures subventionnées jusqu'à 50% de leur coût

Dans les communes de

PFYN-FINGES
Naturpark Wallis
Parc naturel Valais

VALLÉE DU TRIENT
Naturpark Wallis

LANDSCHAFTSPARK BINNTAL

Plan climat - Sion région



En savoir plus
www.vs.ch/web/sfnp/subventions-nature



Programme du Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) pour renforcer la biodiversité en zone habitée.

➔ **Aides financières destinées aux propriétaires privés.**

Projet pilote

- **Communes du Plan climat de Sion région**
Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse, Sion, St-Léonard, Veysonnaz
- **Parcs naturels**
Pfyng-Finges, Vallée du Trient et Binntal.

Coordination et gestion du programme de subvention via la FDDM

7 Mesures



1. Création d'étang
2. Plantation de haie indigène et diversifiée
3. Remplacement de haie monospécifique
4. Structures favorables à la faune
5. Nichoirs
6. Ensemencement de prairies riches en biodiversité
7. Plantation d'arbres indigènes

1. Création d'étang



Subventionnement

- CHF 80.-/m²
- Plafond de CHF 3'000.-
- Maximum 50% des coûts.

- Habitats écologiquement précieux
- Refuges pour de nombreuses espèces (libellules, amphibiens, insectes aquatiques)
- Régulation naturelle des températures en milieu urbain
- Rétention et infiltration des eaux superficielles
- Contribution à la prévention des inondations locales
- Renforcement de la biodiversité en zone bâtie
- Amélioration du cadre de vie et du paysage

1. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

- Surface de minimum 4 m²
- Profondeur de fond de min. 30 cm et max. 1 m
- Pente des berges inférieure à 10% (sur au moins la moitié du pourtour)
- L'étang doit rester en eau jusqu'au mois d'août
- Respect des recommandations BPA en matière de sécurité contre la noyade
- Aménagement nécessitant un permis de construire (frais à la charge du requérant)

Plantations

- Facultatif, se fait souvent spontanément
- Exclusivement avec des plantes indigènes

Entretien

- Aucune présence de poisson dans l'étang ou d'espèce exotique
- Aucun système de pompe ou de fontaine
- Aucun ruissellement d'eau de surface polluée (ex. eaux de chaussée)
- Aucune utilisation de produits phytosanitaires à proximité susceptibles de ruisseler dans l'étang
- Aucun éclairage direct sur l'étang ou les rives
- Lutte contre les néophytes envahissantes

Durée d'engagement

8 ans

2. Plantation de haie indigène et diversifiée



Subventionnement

- CHF 20.-/ml
- Plafond de CHF 3'000.-
- Maximum 50% des coûts.

- Habitats et refuges pour de nombreuses espèces
- Source de nourriture (baies, nectar, insectes)
- Sites de ponte et de nidification essentiels
- Corridors écologiques reliant les milieux naturels
- Renforcement de la biodiversité locale
- Protection contre le vent et limitation de l'érosion

2. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

- Minimum 10 m linéaire (comptabilisation des mètres linéaires par rangée)
- Haie plantée en pleine terre
- Place disponible pour la haie et son développement
- Respect des distances de plantation aux constructions, routes et fonds voisins (Loi sur les routes (LR), loi d'application du Code Civil Suisse (LACCS), réglementation communale)

Plantations

- Les essences plantées sont indigènes
- La haie sera composée d'un minimum de 5 essences indigènes différentes par 10 m linéaires, avec une proportion d'au moins 20% d'épineux
- Plants de production Suisse

Entretien

- Entretien de la surface au pied des plantations sans engrais, ni de produits phytosanitaires
- Lutte contre les néophytes envahissantes
- Aucune taille ou intervention dans la haie entre mars et novembre
- Respect des recommandations d'entretien selon le guide Arbustes indigènes – Haies variées (voir lien ci-dessous).

Durée d'engagement

8 ans

3. Remplacement de haie monospécifique



Subventionnement

- CHF 60.-/ml
- Plafond de CHF 5'000.-
- Maximum 50% des coûts.

- Faible intérêt pour la biodiversité (haies monospécifiques, essences exotiques)
- Manque de ressources alimentaires et de refuges pour la faune locale
- Absence de diversité structurelle et fonctionnelle
- Risque de dissémination d'espèces exotiques envahissantes
- Impacts négatifs potentiels sur les écosystèmes locaux
- Conséquences économiques possibles (gestion, lutte contre les invasives)

3. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

- Minimum 5 m linéaire
- Haie plantée en pleine terre
- Place disponible pour la haie et son développement
- Respect des distances de plantation aux constructions, routes et fonds voisins (Loi sur les routes (LR), loi d'application du Code Civil Suisse (LACCS), réglementation communale)

Plantations

- La haie à remplacer est composée d'essences exotiques (par exemple, laurier-cerise, thuyas ou photinia)
- Arrachage et élimination des déchets problématiques en station d'incinération ou compostière professionnelle
- Les essences plantées sont indigènes
- La haie sera composée d'un minimum de 5 essences indigènes par 10 m linéaires, avec une proportion d'au moins 20% d'épineux
- Plants de production Suisse

Entretien

- Entretien de la surface au pied des plantations sans engrais, ni de produits phytosanitaires
- Lutte contre les néophytes envahissantes
- Aucune taille ou intervention dans la haie entre mars et novembre (y compris pour l'arrachage)
- Respect des recommandations d'entretien selon le guide Arbustes indigènes – Haies variées (voir lien ci-dessous).

Durée d'engagement

8 ans

4. Structures favorables à la faune



Subventionnement

- CHF 80.-/m³
- Plafond de CHF 1'500.-
- Maximum 50% des coûts.

- Refuges pour de nombreuses espèces (reptiles, hérissons, hermines, insectes)
- Source de nourriture et d'abri toute l'année
- Création de micro-habitats favorables à la biodiversité
- Structures simples et peu coûteuses à mettre en place
- Valorisation de matériaux locaux (pierres, bois issus de l'entretien)
- Intégration facile dans les jardins et espaces verts

4. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

Tas de pierres

- Volume minimum de 2 m³
- Profondeur des tas de pierres minimum 80 cm dans le sol
- Utiliser environ 80% des pierres d'une taille comprise entre 20-40 cm
- Pas d'utilisation de matériaux pollués

Tas de branches

- Volume minimum de 2 m³

Tas de sable

- Volume minimum de 2 m³
- Profondeur du tas de sable minimum 30 cm dans le sol

Entretien

- Eviter que l'herbe n'envahisse toute la structure

Durée d'engagement

8 ans

5. Nichoirs



Subventionnement

- CHF 20.- par nichoir ou abri
- Plafond de CHF 400.-
- Maximum 50% des coûts.

- Alternative aux sites de nidification naturels devenus rares
- Soutien aux populations d'oiseaux et de chauves-souris
- Contribution à la régulation naturelle des insectes
- Installation simple sur bâtiments, façades ou arbres
- Mesure peu coûteuse et facilement reproductible
- Action concrète en faveur de la biodiversité en milieu bâti

5. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

Chauve-souris

- Abri posé à une hauteur de minimum 3 m
- Protégé du vent et de la pluie
- Garantir un accès dégagé à l'abri

Martinet noir

- Niche posé à une hauteur de minimum 3 m
- Protégé de la pluie et de l'ensoleillement direct
- Garantir un accès dégagé au niche

Hirondelle de fenêtre

- Niche disposé en sous-toiture
- Plaque à disposer sous le(s) niche(s) pour éviter les salissures de la façade (si nécessaire)
- Garantir un accès dégagé au niche

Les propositions d'autres nichoirs seront également analysées.

Durée d'engagement

5 ans

6. Ensemencement de prairies riches en biodiversité



Subventionnement

- CHF 10.-/m²
- Plafond de CHF 3'000.-
- Maximum 50% des coûts.

- Milieux riches en espèces adaptés aux zones habitées
- Alternative aux surfaces herbeuses peu sollicitées
- Faible besoin d'entretien (moins de tontes)
- Habitat pour une flore et une faune diversifiées
- Soutien aux pollinisateurs et aux insectes utiles
- Amélioration paysagère et écologique des espaces verts

6. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

- Surface de minimum 25 m² (ou moindre si combinée avec d'autres mesures)

Plantations

- Ensemencement par transfert de foin (fleur de foin) ou par un mélange grainiers composé d'espèces indigènes (si possible d'écotypes valaisans, en tout cas suisses) et principalement vivaces (espèces pluriannuelles).
- Les mélanges floraux composés essentiellement d'espèces annuelles, tels que les champs de coquelicots et de bleuets, ne sont pas éligibles aux subventions.

Entretien durant l'année suivant le semis

- Fauches de nettoyage des adventices (2-3 fauches durant la première année), avec évacuation du produit de coupe.
- Lutte contre les néophytes envahissantes

Entretien durant les années suivantes

- Entretien extensif soit maximum deux fauches par année (première fauche à partir de la mi-juin, deuxième fauche en octobre), séchage du foin au sol et évacuation du produit de fauche (mise en tas possible)
- Maintien d'une zone refuge (non fauchée) pour la faune sur environ 10% de la surface totale, différente chaque année
- Aucun arrosage de la prairie ni apport d'engrais
- Lutte contre les néophytes envahissantes

Durée d'engagement

8 ans

7. Plantation d'arbres indigènes



Subventionnement

- 50% du prix des arbres
- Subvention maximale CHF 200.- par arbre
- CHF 50.- par arbre pour le matériel de tuteurage
- Plafond de CHF 2'000.- pour le total de la mesure

- Fonctions climatiques et environnementales majeures
- Habitats, refuges et sources de nourriture pour la faune (scarabées, papillons, oiseaux, petits mammifères)
- Soutien à la biodiversité en milieu urbain et périurbain
- Régulation du climat urbain (ombrage, évapotranspiration)
- Stockage du carbone et amélioration de la qualité de l'air
- Amélioration du cadre de vie et du paysage

7. Conditions de réalisation et entretien

Caractéristiques de l'ouvrage

- Arbre planté en pleine terre
- Prévoir suffisamment de place pour l'arbre et son développement (prendre en considération sa taille à maturité, hauteur et largeur)
- Respecter les distances de plantation aux constructions, routes et fonds voisins selon la réglementation communale

Plantations

Les essences plantées doivent être indigènes et adaptées aux conditions climatiques locales. Par exemple : le bouleau pendule (*Betula pendula*), le cerisier sauvage (*Prunus avium*), le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ou le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*).

Les arbres fruitiers ne sont pas subventionnés.

Entretien

- Aucun produit phytosanitaire de synthèse ni herbicide pour entretenir le pied des arbres.

Durée d'engagement

15 ans

Règlement

Objectif

Soutenir financièrement les propriétaires privés pour des aménagements favorisant la biodiversité, la qualité paysagère et l'adaptation au climat en zone bâtie.

Bénéficiaires

- Propriétaires de parcelles situées en **zone à bâtir**.
- **Une seule demande** par parcelle et par année.
- **Plusieurs mesures possibles** dans une même demande
- Les mesures obligatoires (liées à un permis de construire par exemple) ne sont pas subventionnées.

Conditions et taux

- Subvention pour **nouveaux aménagements uniquement** (pas d'entretien).
- Subvention minimum 200 CHF par demande, **jusqu'à 50 % des coûts reconnus (factures)**
- Subvention maximum selon les fiches techniques
- Budget annuel limité, traitement par ordre d'arrivée.

Règlement

Études préliminaires

- La participation financière peut atteindre jusqu'à **25 % des coûts de l'étude préliminaire** et est **plafonnée à 1'500 CHF** pour autant qu'au moins une mesure identifiée soit mise en œuvre.
- L'étude doit inclure une **analyse écologique initiale** et des **propositions d'aménagement**
- Une offre de prestation n'est pas considérée comme une étude préliminaire

Procédure et contrôle

- Dépôt du formulaire en ligne avant les travaux.
- Décision du SFNP précisant le montant de la subvention maximum, conditions et durée d'engagement
- Réalisation et contrôle (sur dossier ou sur site).
- Versement après validation finale du projet.

Sanctions / restitution

- Réduction ou suppression en cas de non-conformité.
- Remboursement possible si les engagements d'entretien ne sont pas respectés ou en cas de vente sans reprise des obligations.

Processus



J'ai une idée!

- Je prends connaissance du règlement et des conditions.
- Je réfléchis à mon projet (plantation, aménagement, etc.).
- Je vérifie qu'il correspond aux critères de subvention.
- Je fais appel à un bureau d'étude pour éventuellement m'accompagner dans le développement du projet



Je remplis le formulaire en ligne

- J'accède au formulaire via le lien indiqué.
- Je joins les photos et pièces justificatives demandées.



Je reçois une réponse

- Confirmation ou refus de la prise en charge de ma demande.
- Informations sur le montant, les conditions et les délais.
- Instructions pour la suite de la procédure.



Je réalise les travaux

- Je mets en œuvre les aménagements prévus dans un délai de 12 mois.
- Je conserve les preuves de réalisation (photos, factures, etc.).



J'envoie la preuve de réalisation

- Je télécharge, remplis et signe la déclaration de réalisation.
- Je remplis le formulaire en ligne de fin de réalisation.
- Je joins la déclaration de réalisation signé, les photos et pièces justificatives demandées.



Je reçois la subvention

- Mes réalisations sont contrôlés.
- Je reçois une validation et une confirmation de paiement.
- La subvention est versée sur mon compte.

Demande de subventions possible prochainement !

Vous êtes les premiers informés !

Aide financière en faveur de la biodiversité, du paysage et de l'adaptation aux changements climatiques dans le milieu bâti.

Afin de lutter contre le déclin de la biodiversité et les changements climatiques en zone habitée, le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) propose des aides financières pour la réalisation d'aménagements favorables à la faune et à la flore, tout en améliorant le climat et le paysage en ville et villages.

Ce soutien s'adresse aux propriétaires privés et concerne diverses mesures, telles que la création d'étangs ou de prairies naturelles, la plantation d'arbres et de haies indigènes, ou encore l'installation de nichoirs et de structures propices à la faune.

Information importante

Les demandes de subvention biodiversité ne sont pas encore ouvertes. Les formulaires seront activés prochainement.

Si vous souhaitez être informé(e) dès l'ouverture officielle des demandes, vous pouvez laisser votre adresse e-mail ci-dessous. Une notification vous sera envoyée dès que le dépôt des dossiers sera possible.

sfnp-subventionsnature@admin.vs.ch

Phase pilote 2026

Le programme est prévu pour une durée de trois ans, avec une première phase pilote en 2026.

A ce jour, seules les communes du **Plan climat de Sion région** — Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse, Sion, St-Léonard et Veysonnaz — et celles situées dans les parcs régionaux de **Pfyn-Finges** (Agarn / Albinen / Crans-Montana / Gampel-Bratsch / Guttet-Feschel /

Inscrivez-vous pour être informé du lancement du programme.



www.vs.ch/fr/web/sfnp/aides-financieres-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati

Quelques références pour vous soutenir!

- [Toolbox nature en milieu urbainTM](#)
- [Canton du Valais: Manuel de gestion des néophytes envahissantes](#)
- [Communes du Plan climat de Sion région \(PCSR\): Guide «Invitez la nature dans votre jardin»](#)
- [Ville de Sion: Guide des aménagements extérieurs](#)
- [Commune d'Ayent: brochure Planter des haies indigènes](#)
- [Floretia: plateforme pour la recherche de plantes indigènes et adaptées](#)
- + de nombreux liens utiles pour la mise en œuvre dans [les fiches en ligne](#)



Agir pour la biodiversité, c'est agir pour nous.

Le moment est venu de valoriser votre espace.

Merci pour votre attention!